

# 8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**1. FAIRE** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).



**2. IDENTIFIER** un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée. Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.



**3. CONSACRER** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.



**4. INTÉGRER** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

**5. ENGAGER** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable. Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022

E3D

Écoles et établissements engagés pour le développement durable



Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>

**6. ÉTUDIER**

le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



**7. INTÉGRER** les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



**8. CRÉER** un prix EDD 2030\* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.

EDD 2030

\* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE